

CONDUITE **ACCOMPAGNÉE**

Boîte manuelle ou automatique • Inscription à partir de 15 ans

Pour démarrer la phase de conduite accompagnée avec les parents, le jeune doit avoir réussi l'épreuve théorique du code de la route et avoir validé ses 4 compétences prévues au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne avec 20 heures de conduite minimum.

La phase de conduite accompagnée se déroule sur au moins 3000 kms pendant un an minimum ponctuée de 3 rendez-vous obligatoires.

Le 1^{er} rendez-vous, d'une durée minimale de 2 heures, a lieu en présence de l'enseignant et du(des) futur(s) accompagnateur(s), au moment où l'enseignant estime que le candidat est prêt à conduire avec son accompagnateur.

Le 2^e rendez-vous pédagogique a lieu après 1000 kms parcourus environ après 6 mois de conduite accompagnée.

Il est constitué d'1 heure en voiture pour faire le point sur le niveau de conduite du jeune puis de 2 heures en salle avec d'autres candidats et leurs accompagnateurs (évocation des problèmes rencontrés à bord du véhicule et des thèmes prévus dans le programme).

Le 3^e rendez-vous a lieu après 3000 kms parcourus.

Il est constitué d'1 heure en voiture pour faire le point sur le niveau de conduite du jeune puis de 2 heures en salle avec d'autres candidats et leurs accompagnateurs (évocation des problèmes rencontrés à bord du véhicule et des thèmes prévus dans le programme).

C'est lors de ce rendez-vous que le formateur décide si le candidat sera apte à passer l'épreuve pratique du permis de conduire à ses 17 ans et après au moins un an de conduite accompagnée.